

Financement du commerce vert

Un moyen économique de financer vos projets verts admissibles



En quoi consiste le financement du commerce vert?

Ce financement consiste en une facilité qui vise à soutenir des activités commerciales durables admissibles (p. ex., achat, fourniture de biens ou de services) qui respectent les principes relatifs aux prêts verts.

Ces principes ont été lancés par la Loan Market Association en mars 2018 afin de promouvoir l'**intégrité et la transparence des produits de financement vert** en établissant la norme verte. De plus, les activités sous-jacentes financées doivent clairement démontrer des avantages environnementaux qui peuvent être évalués et, si possible, quantifiés, mesurés et présentés sous forme de rapport.

Les quatre piliers des principes doivent être respectés par l'emprunteur :

- 1 **Utilisation du produit** : pour des activités commerciales durables sur le plan environnemental seulement (détails à la page suivante).
- 2 **Évaluation des activités sous-jacentes** : objectifs environnementaux et évaluation (p. ex., processus, critères, normes, certifications) des activités sous-jacentes.
- 3 **Gestion du produit** : consigner et suivre l'affectation des fonds.
- 4 **Production de rapports** : rapport annuel sur l'affectation de la facilité et les impacts environnementaux.

Les types de produits offerts dans le cadre du financement du commerce vert comprennent des solutions de commerce international financées, dont les prêts au commerce international, le financement des comptes clients, le financement des opérations de commerce international sur marchandises et des opérations d'import/export.

Pourquoi utiliser le financement du commerce vert?



Réputation :

Acquérir une réputation favorable et créer une occasion de différencier votre marque et vos produits et services verts par rapport à la concurrence.



Croissance :

Faciliter l'objectif d'intégration du développement durable dans la stratégie, les produits et les services de votre entreprise afin de favoriser la croissance à long terme.



Réduction de l'impact climatique :

Obtenir du financement pour des projets verts admissibles pour atténuer l'impact climatique de l'exploitation de votre entreprise.



Principes de développement durable :

Établir votre profil afin d'accroître l'attrait pour les investisseurs.

Pourquoi faire affaire avec la HSBC?

- ◆ La HSBC est bien placée et est aussi un membre fondateur de la Loan Market Association.
- ◆ Nous avons collaboré avec cette dernière pour l'élaboration des principes relatifs aux prêts verts.
- ◆ Nous possédons une expérience considérable en tant qu'arrangeur/coordonnateur de prêts verts dans l'élaboration de structures personnalisées qui vous donnent l'assurance que le risque d'exécution sera réduit au minimum.
- ◆ Nous comprenons l'importance du développement durable et avons pris des engagements audacieux pour devenir une banque à zéro émission nette dans notre déclaration d'ambition climatique.

Quels sont les types de scénarios applicables (exemples représentatifs)?

Produits de financement pour :

- ◆ Approvisionnement en matières premières écologiques
- ◆ Achat de machines, de biens et de services écologiques
- ◆ Fabrication de produits écologiques
- ◆ Négociation de produits écologiques
- ◆ Services/dépenses dans le cadre de projets écologiques

Accès rapide aux fonds :

- ◆ Comptes clients provenant de la vente de produits ou de services écologiques
- ◆ Comptes clients provenant de produits ou de services destinés aux projets verts

Quelles sont les principales considérations?

Le financement du commerce vert peut être approprié dans les cas suivants :

- ◆ Votre entreprise a besoin de financement pour ses opérations de commerce durable sur le plan environnemental.
- ◆ Le produit sera exclusivement utilisé pour le commerce de biens/services sous-jacents verts.
- ◆ Votre entreprise peut démontrer avoir obtenu une évaluation ou une accréditation verte pour les biens ou services sous-jacents.
- ◆ Votre entreprise peut produire un rapport annuel sur l'affectation de la facilité et les impacts environnementaux.

Quels sont les types de projets admissibles (exemples représentatifs)?



Atténuation du changement climatique (p ex., énergie renouvelable, décarbonisation)



Gestion durable de l'eau et des eaux usées



Prévention et contrôle de la pollution



Modèle d'économie circulaire et d'utilisation efficace des ressources



Adaptation au changement climatique



Conservation des ressources naturelles (terrestres et aquatiques) et de la biodiversité

Vous voulez en savoir plus?

Communiquez avec votre gestionnaire de relations bancaires de la HSBC pour en savoir plus sur les occasions de financement du commerce vert afin de répondre aux besoins de votre entreprise ou consultez le site business.hsbc.ca/fr-ca/sustainable-finance.

Publié en septembre 2021

© Banque HSBC Canada, 2021. Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, conservée, distribuée ou transmise sans l'autorisation écrite préalable de la Banque HSBC Canada.

Ce document est publié par la Banque HSBC Canada (la «HSBC») à titre de référence et d'exemple seulement. Il ne saurait constituer une offre ou un conseil d'achat ou de participation à une opération avec la HSBC ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées. De plus, certains produits et services offerts par la HSBC et ses filiales et sociétés affiliées sont assujettis à une approbation de crédit.

Le présent document comprend de l'information provenant de tiers que la HSBC juge fiable, mais qu'elle n'a toutefois pas soumise à une vérification indépendante. Tous les renseignements contenus dans ce document (entre autres sur les produits, les conditions, les prix, les prévisions, les influences du marché et la politique de la HSBC) peuvent être modifiés de temps à autre sans que la HSBC soit obligée de vous en aviser. La promotion et la vente de ces produits sont assujetties à la réglementation locale dans chaque territoire.

La HSBC veille à ce que les renseignements contenus dans ce document soient à jour, exacts et complets à la date de publication, mais ne peut le garantir et, par conséquent, ne fait aucune déclaration (explicite ou implicite) à cet effet. La HSBC n'assume aucune responsabilité – exclue par ailleurs dans toute la mesure permise par la loi – pour toute perte directe ou indirecte découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce document ou de la confiance qui leur est accordée par une personne. Il vous incombe d'effectuer votre propre évaluation des produits mentionnés dans ce document. La HSBC vous recommande, avant de prendre toute décision ou mesure qui pourrait avoir une incidence sur vous ou votre entreprise, de consulter des professionnels compétents pour obtenir des conseils financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres qui sont appropriés.

«HSBC» est une marque de commerce de HSBC Holdings plc, utilisée par la HSBC et ses sociétés affiliées en vertu d'une licence.